

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mardi 30 Novembre 2021	Séance du Mardi 07 Décembre 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le Sept Décembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 37	
Présents : 32	Pour : 37	
Absents : 8	Contre :	
Représentés : 5	Abstention :	
Rapporteur	Joseph RODRIGUEZ	10 ^{ème} Vice-Président en charge de l'Eau et de la Gemapi

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

Absents représentés : Mme Daria PICARD (Ceyras) représentée par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par Mme Sophie ROYON (Paulhan).

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Eau et assainissement - Convention de groupement de commandes publiques relative à la réalisation de travaux routiers sur la Grand rue de Canet.

La Communauté de communes du Clermontais exerce les compétences eau et assainissement pour la commune de CANET depuis le 1er janvier 2018.

Conformément à son Programme Pluriannuel d'Investissements, la Communauté de communes a entrepris des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau usées et d'eau potable implantés sur la Grand rue de Canet. L'importance de l'opération nécessite la reprise de la chaussée impactée par les travaux, soit plus de la moitié de la surface totale de celle-ci.

Compte tenu du mauvais état de la rue suite à ces travaux d'envergure, la commune a décidé de rénover la totalité de la chaussée de la Grand rue. Ces travaux étant situés sur le domaine public, ils seront réalisés en maîtrise d'ouvrage communale.

Dans la perspective de la réalisation de ce projet de réfection de voirie, comme l'y autorise le code de la commande publique, la Communauté de Communes et la Commune envisagent la création d'un groupement de commandes publiques dans le but d'assurer une meilleure coordination des travaux, et dans un souci de simplification de procédures, d'optimiser les coûts et les conditions de réalisation des différentes opérations de travaux.

La convention, dont le projet est joint en annexe a pour objet d'établir les engagements réciproques de la Commune de Canet et la Communauté de communes du Clermontais.

Elle fixe notamment la répartition financière de ces travaux selon les modalités suivantes :

	Coût HT en Euros	Commune De Canet HT en Euros	Communauté De Communes HT en Euros
Réfection de la voirie – Grand rue.	62 000 €	31 000 €	31 000 €

En conséquence, Monsieur RODRIGUEZ propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de groupement de commande ci-joint.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces utiles à cette affaire.

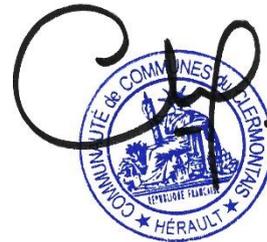
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **D'APPROUVER** le projet de convention de groupement de commande ci-joint.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces utiles à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.